



Conseil d'administration

Samedi 26 septembre 2020

9h30 – 12h visioconférence

Sous la présidence de Michaël BOUTINES,

Sont présents : ARCAS Fabrice, ASTRE Christelle, BENNET David, BESNIER Sylvie, BOUDIAF Mohamed, BOULHIMSSE Jamila, BOUYSSONNIE Yannick, BROUSSES Thierry, BUNEL Laurent, MERCADIER Nadine, CASTELLI Florence, CLOT Jean Pierre, CROS Philippe, DAGADA Serge, DIEZ Fabienne, DUBEDOUT Jean Philippe, ESCAFRE BELLEGARDE Céline, ESCOURROU Alain, GARNIER Adrien, GLEIZES CERVERA Sophie, HUC Michel, MOUNIER Jean Pierre, MYARO Nodjialem, RABOT Pascal, SCHLEGEL Corinne, SOULES Myriam, TERZULLI Thomas, TUXAGUES Christian, UHMANN Sylvie.

Excusé : D. SOLASSOL

Invité : T. DECLERCQ

Ordre du jour :

- Modalités de fonctionnement général
- Élection du bureau directeur
- Élection des président-e-s de commission, délégation et missions
- Clés de répartition du fonds de relance
- Actualités de rentrée
- Additif : modification réglementaire
- Prochaine date du conseil d'administration

Ouverture de la séance à 9h30.

1. Modalités de fonctionnement général

Ce conseil d'administration très formel doit nous permettre d'organiser notre gouvernance dans un contexte particulier de reprise de la saison post crise sanitaire.

1ère étape : désigner les dirigeants en responsabilité

2^{ème} étape : les créations des équipes de dirigeants (commission et équipe projet) seront proposées par les président(e)s de commission et les dirigeants chargés de mission et de délégation.

3^{ème} étape : organisation de la gouvernance associative nécessitera certainement des évolutions notamment par l'intégration de 50% de nouveaux dirigeants dans le nouveau conseil d'administration.

Pour l'instant la périodicité des instances sera la suivante :

- Bureau directeur une fois par mois et en fonction de l'actualité tous les 15 jours
- Comité directeur réunissant le Bureau, les présidents de commissions et les chargés de mission et de délégation sera réuni une fois par mois afin d'assurer la coordination des politiques mise en œuvre
- Le conseil d'administration au moins 4 fois par an ; tout en considérant que la saison est un rythme particulier et que des adaptations majeures doivent être prises en compte il peut l'être plus régulièrement, notamment par la réalisation de visioconférence.

Il est à noter que l'utilisation de l'application « sondage » de l'outil de visioconférence Zoom qui a été paramétré pour un vote respectant l'anonymat.

2. Élection du bureau directeur

Article 15.2

Minimum 5 membres maximum 7 membres

Proposition 6 membres (Président + 5 membres)

Respect règle de la parité (40% minimum de chaque sexe)

Michaël BOUTINES propose à l'élection :

Vice-Président délégué :	Nadine MERCADIER	Élue	(97 %)
Vice-Président :	Jean-Philippe DUBEDOUT	Élu	(100 %)
Secrétaire général :	Thierry BROUSSES	Élu	(100 %)
Trésorier :	Céline ESCAFRE – BELLEGARDE	Élue	(100 %)
Trésorier Adjoint :	Florence CASTELLI	Élue	(100 %)

3. Élection des président-e-s de commission, délégations et missions

Commissions territoriales

Michaël BOUTINES propose à l'élection :

Organisation des compétitions	Fabrice ARCAS	Élu	(100 %)
Statuts et de la réglementation	Serge DAGADA	Élu	(97 %)
Discipline	Yannick BOUYSSONNIE	Élu	(100 %)
Réclamations et litiges	Christelle ASTRE	Élue	(97 %)
Médicale	Sophie GLEIZES-CERVERA	Élue	(100 %)

Désignation de JP. DUBEDOUT en qualité de Coordonnateur de l'arbitrage, suite à la non-candidature de Jamila BOULHIMSSE.

Débat sur la commission de développement qui n'apparaît plus et sur la partie communication. Michaël BOUTINES précise que le conseil d'administration a la responsabilité du pilotage du développement du handball en Occitanie. Le fonctionnement en commission de cette thématique n'a pas été une réussite. Par contre, les missions de développement des offres de pratiques et de politiques publiques (service civique, ANS) ont été l'occasion pour la ligue d'avoir une réelle acuité. En conséquence, et en anticipant la proposition suivante une mission autour des politiques publiques sera créée et la réussite de la création d'une nouvelle activité sur le Beach Handball devra prendre son autonomie de gestion.

Sur la partie communication : au regard de la professionnalisation de ce secteur, une démarche de travail a été ouverte avec une boîte de communication qui doit nous présenter une solution mixte : prestation extérieure et intégration d'un apprenti. Le prochain bureau directeur prendra les décisions pour la suite de ce projet.

Missions et Délégation

Michaël BOUTINES propose à l'élection :

Missions

Politiques publiques	Michel HUC	Élu	(97 %)
Beach	Mohamed BOUDIAF	Élu	(100 %)
Prospective	Jean-Pierre CLOT	Élu	(100 %)

Délégation

Marketing et Grands Événements	Jean -Pierre MOUNIER	Élu	(100 %)
--------------------------------	----------------------	-----	---------

D'autres instances sont présentées aux membres du conseil d'administration :

Conseil du territoire

Instance dans laquelle siège les présidents de comités départementaux ou leur représentant, pour la ligue le président et la vice-présidente déléguée. Ils sont accompagnés par le Manager Territorial et d'autres professionnels de l'activité en fonction des sujets abordés : fonctionnement de la dynamique territoriale (détection, formation, développement, arbitrage) et de la répartition des aides financières à destination des comités.

Institut territorial de la Formation et de l'Emploi

La mise en place d'un conseil pédagogique regroupant différents acteurs (professionnels, administrateurs, représentants de comités...) pour réfléchir sur la stratégie de la formation sur le territoire.

Équipe Technique Régionale

L'ETR est présidée par le Président de la Ligue et pilotée par un CTS coordonnateur, désigné par la DTN. Ce rôle est aujourd'hui assuré par Patrick TEYSSIER.

Groupement d'Employeurs Territorial

Association à part entière qui œuvre sur la mutualisation de l'emploi des acteurs du handball. La Ligue est membre fondateur avec quelques comités et par conséquent un adhérent.

Actuellement la présidence de cette association est tenue par le président de la ligue. Lors de la prochaine assemblée générale de cette association il ne briguera pas de nouveau mandat et proposera la candidature de Sylvie UHMANN, présidente du Comité de l'Aveyron et membre du bureau de l'association depuis sa création.

4. Clés de répartition du fonds de relance

Budget 2020 : Fonds de relance de l'activité : 78 000 €

Travail autour de la clé de répartition de l'enveloppe budgétaire autour de plusieurs thématiques permettant d'aider les clubs en difficultés :

- Soutien à des équipements liés à la crise sanitaire
- Soutien à des équipements favorisant la pratique
- Soutien à la professionnalisation : notamment prise en charge de frais annexes non remboursés par l'AFDAS.

5. Actualités de rentrée

En prenant en compte les décisions gouvernementales qui sont contraignantes pour les clubs et la mise en œuvre de la procédure des cas Covid et des cas contacts. Il apparaît utile de poursuivre toutes les démarches de partage d'informations notamment sur les conditions d'accès aux gymnases.

24 cas positifs déjà déclarés et principalement en Haute Garonne.

Licences : à ce jour le retard de licences du mois d'août n'a pas été rattrapé (-19% à date). Les reprises tardives face aux nombreux questionnements n'ont pas été simple à gérer pour les clubs. Comptons sur les forums des associations pour que les clubs bénéficient de leur relance d'activités. Enfin, il est à noter qu'une lecture plus fine des chiffres doit pouvoir être effectuée.

Engagements d'équipes : le nombre est légèrement supérieur. Certainement que des désistements de dernières minutes seront à prévoir sur les championnats de jeunes. Ce phénomène est un classique de début de saison.

L'effort collectif auprès des clubs sur la communication de reprise d'activités à porter ses fruits ; la gestion des joueurs et des joueuses, comme partout en France, sur de nombreux sports de salle, a été sous influence des différentes communications gouvernementales.

6. Additif : modification réglementaire

Les dispositions de l'Art.6.4 des règlements généraux ont été mis en conformité avec les règlements généraux fédéraux.

Ancienne formulation

6.4. Modifications des dates, lieux et / ou horaires de rencontres
(...)

En cas de report, les joueurs ou joueuses présents (es) sur la feuille de match le jour de la rencontre, devront avoir à la date initiale :

- la licence qualifiée,
- ne pas avoir disputé un autre match.

En cas de non-respect de cette règle, la rencontre sera considérée comme perdue par pénalité.

Nouvelle formulation

Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale, qui peuvent évoluer à la date de remplacement à la condition d'avoir effectivement purgé avant cette date l'intégralité de leur suspension disciplinaire.

Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article 95.1. des règlements fédéraux (participation d'un joueur sur une même semaine de compétition).

Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article 95.1.

Dans le cas où, à la suite d'une décision officielle, un match doit être rejoué, les dispositions des points précédents sont applicables.

Vote et validation du conseil d'administration.

Ces dispositions sont applicables à compter de ce jour.

7. Prochaine date du Conseil d'administration

Proposition du 7 ou du 14 novembre en matinée. Une consultation électronique sera réalisée.

Fin des travaux à 12h30

Michaël BOUTINES



Président

Thierry BROUSSES



Secrétaire Général